

Décision DG n° 2023-71 du 16/05/2023 - Nomination auprès du CST « Evolution du circuit de dispensation des médicaments indiqués dans le traitement de l'hémophilie et autres maladies hémorragiques rares – finalisation des travaux » à l'ANSM

La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Vu la décision DG n° 2023-70 du 16 mai 2023 portant création d'un Comité scientifique temporaire « Evolution du circuit de dispensation des médicaments indiqués dans le traitement de l'hémophilie et autres maladies hémorragiques rares – finalisation des travaux » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Décide

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Comité scientifique temporaire « Evolution du circuit de dispensation des médicaments indiqués dans le traitement de l'hémophilie et autres maladies hémorragiques rares – finalisation des travaux » pour une durée de 1 an à compter de la date de la présente décision :

- Madame BETSCH (Carole)
- Monsieur BONNEFOND (Gilles)
- Monsieur CAMAIONI (Fabrice)
- Madame CHAMOUARD (Valérie)
- Madame DARGAUD (Gamze)
- Monsieur DUPORT (Gaëtan)
- Monsieur GIRAUD (Nicolas)
- Madame HARO-BRUNET (Elise)
- Madame HARROCHE (Annie)
- Madame LOPEZ (Isabelle)
- Monsieur RACLE (Guillaume)
- Madame SUSEN (Sophie)
- Madame WITTEVRONGEL (Jocelyne)

Article 2 : La Directrice médicale médicaments 1 est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 16 mai 2023

Céline MOUNIER
Adjointe à la direction générale adjointe chargée des opérations

- En lien avec cette information

PUBLIÉ LE 17/05/2023

Décision DG n° 2023-70 du 16/05/2023 -
Création d'un CST « Evolution du circuit de
dispensation des médicaments indiqués dans
le traitement de l'hémophilie et autres
maladies hémorragiques rares - finalisation

des travaux » à l'ANSM
DECISIONS INSTITUTIONNELLES

INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS